



# Le 8 novembre 2016

## les sages-femmes seront en grève

### avec les autres professions de santé

**Bientôt deux ans après la fin d'un mouvement social, les sages-femmes attendent toujours :**

➔ Une rémunération à la hauteur de leurs fonctions et responsabilités.

*Aujourd'hui, non seulement les grilles indiciaires sont toujours insuffisantes, mais l'accès au deuxième grade est plombé par un ratio promu promouvable qui bloque pour des années leur déroulement de carrière. Pire encore, à l'AP-HP (assistance publique, hôpitaux de Paris) les conditions définies lors du mouvement de 2014-2015 pour passer en deuxième grade ont été détournées pour en revenir à une promotion à la tête de la cliente aux mains des chefs de pôles et des directions.*

*Enfin, le régime indemnitaire qui devait être revu pour être conforme au caractère médical de la profession est toujours calqué sur celui des paramédicaux.*

➔ La création des filières physiologiques sous la direction des sages-femmes promises en 2014. Les SF se demandent d'ailleurs qui bénéficie du financement des 20 postes de coordinatrices qui étaient réservés.



➔ Un management et un

positionnement qui tiennent compte de leur statut de plein et entier de profession médicale.

**Le poids de l'autorité hiérarchique qui n'a pas de sens dans une profession médicale ne s'est pas allégé, malgré la suppression des cadres SF, finalement effectué en trompe l'œil.**

**La visibilité dans les établissements reste toujours calquée sur celle des professions paramédicales et c'est souvent encore les DRH qui gèrent la carrière des SF sous couvert de façade des directions des affaires médicales.**

**De nouveaux textes apportent toujours de nouveaux dangers pour les SF :**

➔ La Loi Santé projette une économie de 3,5 milliards d'euros sur les hôpitaux, et des milliers de fermetures de lits en supprimant les services estimés faire « doublons » dans les territoires. Ce sont des dizaines de maternités qui vont ainsi se trouver menacées par la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (135 GHT remplaceront à terme plus de 1 000 établissements de santé), et notamment de très nombreuses maternités publiques. Un constat alarmant pour l'offre de soin et pour notre profession. Le collectif sage-femme UFMICT CGT et la Fédération Santé

Action Sociale CGT sont opposés à la mise en place des GHT, véritable accélérateur pour fermer toujours plus de maternités.

➔ Un projet d'ordonnance ayant pour but de retranscrire en droit français la directive européenne 2013/55 UE ouvre toutes les inquiétudes en proposant l'instauration d'un exercice partiel de la profession de SF par des professionnelles non qualifiées issues de pays membres de l'UE ne satisfaisant pas aux obligations de l'ancienne directive 2005/36 UE.

## **DE PLUS :**

Les pressions du Ministère pour obtenir une baisse du numerus clausus, alors que les comptes d'heures supplémentaires des SF explosent partout sans que les SF ne puissent investir l'ensemble de leurs champs de compétences, apportent encore des inquiétudes pour la profession...

Enfin, directement liées aux effets délétères de la Loi HPST et de la Loi Santé, de la baisse historique de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) et plus largement d'une vision mercantile de la santé, les conditions de travail et la vie personnelle des SF ne cessent de se dégrader :

- ▶▶ Horaires de travail élastiques qui donnent l'impression de vivre à la maternité et de ne plus passer de temps avec ses proches
- ▶▶ Pression du médico économique et obsession du résultat comptable qui mettent à bas un plein exercice satisfaisant de la profession de SF dans nos établissements de santé
- ▶▶ Raccourcissement de la durée d'hospitalisation concentrant et densifiant la charge de travail, conditions d'accueil des patients et couple en dégradation, violence, locaux souvent inadaptés et/ou plus ou moins vétustes ou dégradés

**La profession de Sages-femmes est féminisée à 98%... L'État pourrait se montrer exemplaire en veillant à une attention particulière pour apporter une juste rémunération et une juste reconnaissance globale... il n'en est rien !**



**POUR TOUTES CES RAISONS, LES SF CONTINUERONT À ÊTRE COMBATIVES SUR LEURS PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES. ELLES SERONT EN GRÈVE (ET REJOINDRONT) AVEC LEURS COLLÈGUES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS TOUTES LES MANIFESTATIONS DU 8 NOVEMBRE 2016 À PARIS ET DANS LES RÉGIONS :**

- ➔ pour l'arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes,
- ➔ pour l'abrogation de la Loi Santé et de son plan d'économie,
- ➔ contre les GHT,
- ➔ pour l'octroi des moyens budgétaires permettant aux établissements d'assurer leurs missions, d'embaucher et de titulariser les contractuels,
- ➔ pour l'augmentation des salaires par l'ouverture de vraies négociations sur les carrières et les grilles indiciaires et par l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.



### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX  
ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57

